

Tract-ctions

Sud Rail LYON

L'information syndicale de la Traction AURA

DECONFINEMENT AU TER AURA...

Il est très compliqué de donner des infos fiables à 100%, puisque les directives et les informations changent pratiquement tous les jours.

Sur TER AURA la reprise le 11 mai se fera à environ 40% du PTA classique pour les train, soit 50% de l'effectif. Pour une cible envisagée à 80% au 1er juin. Cette montée en puissance se fera progressivement.

SUD-Rail suit de très près les mesures de protections et les nouveaux roulements qui en découleront. Il est hors de question de mettre en danger les cheminots et leurs faire faire n'importe quoi !

Les directeurs de ligne nous ont promis que **les agents qui ne se sentent pas d'aller au travail n'y seront pas obligé** tant qu'il y aura suffisamment de personnel volontaire.

Les ASCT, de leur côté, pourront ou non reprendre les contrôles selon leurs appréciations. Mais il n'est pas question que les trains qui ne soient pas exploités en EAS le deviennent !

Si on vous propose une formation de remise à niveau à distance : vous n'êtes pas obligé de l'accepter. A SUD-Rail nous ne voulons pas que cela puisse devenir une habitude. La direction a tendance à penser que parce qu'exceptionnellement vous acceptez quelque chose, cela doit devenir la norme !

Nettoyage cabine : Pas de cabine nettoyée, pas de train !

Depuis le début des mesures de protection, on peut constater de nombreux revirements de la direction. Le nettoyage des cabines n'échappe pas à la règle. Sud-Rail a dû intervenir plusieurs fois, que ce soit pour la traçabilité, les fiches de procédures applicables aux entreprises de nettoyage. Les ADC qui sont munis de simples lingettes, n'ont pas les mêmes moyens que les prestataires qui interviennent. Si vous n'avez pas la garantie du nettoyage de votre cabine, exigez son nettoyage avant toutes opérations.

La direction ne souhaitant pas pour l'instant donner de temps forfaitaire supplémentaire dans les journées pour le nettoyage des cabines. Pour la direction, c'est à l'ADC de prendre le temps

nécessaire et le train partira quand il sera prêt !

Chômage Partiel : SUD-Rail intervient pour que cessent les dérives.

Un agent qu'il soit roulant ou sédentaire doit savoir à l'avance quand il sera au chômage partiel (JB pour les ADC, NC pour les sédentaires). En aucun cas il est à disposition du bureau de commande ou de sa hiérarchie. Un bureau de commande ne peut donc pas commander un salarié en JB pour le jour même. La mise en activité partielle entraîne la suspension du contrat de travail pendant les heures ou journées concernées : Nous ne devons en aucun cas être à disposition ou sollicités par l'entreprise.

Fourniture d'un masque pour le trajet domicile/ travail.

Le gouvernement vient d'annoncer l'obligation pour chaque citoyen d'être équipé d'un masque dans le cadre de ses déplacements domicile-travail (transports publics, covoiturage...). La SNCF participera à la prise en charge de l'achat de masques « grand public » lavables et réutilisables.

Une indemnité de 30€/mois sera attribuée pour l'achat de masques lavables et réutilisables. Pour les agents en télétravail, une indemnité de 15€ sera versée pour les frais de connexions.



TER AURA

RHR / Coupures :

Afin d'éviter tout risque de contamination, nous pensons qu'il n'est pas raisonnable de proposer des RHR le 11 mai. Les hôtels ont été fermés presque 2 mois ainsi qu'une partie des foyers. De plus, les agents qui partiraient en RHR ne pourraient que difficilement se restaurer puisqu'aucun restaurant ne sera ouvert avant un moment.

La direction souhaite quand même en remettre surtout dans les lieux où il n'y a pas d'UP.

Préalablement à la réouverture des foyers ORFEA plusieurs types d'opérations techniques vont avoir lieu afin d'éviter les risques sanitaires. Au-delà du nettoyage, elles concernent, entre autres, les traitements liés à l'eau et à l'air.

Pour compléter l'assainissement, tous les locaux où cela est possible seront aérés par ouverture des portes / fenêtres, aussi souvent que possible (recommandé 2 fois par jour pendant 20 minutes).

Accès aux services des lieux de RHR = tous les repas devront être pris en chambre.

- Fermeture des espaces communs (salle TV, salle coupure, espaces jeux, salles fitness) ne permettant pas ou difficilement de respecter les gestes barrière.

- Fermeture de l'accès buffet Petit-déjeuner/Repas avec retrait de toutes les chaises dans les réfectoires.

- Pour les salles de coupures en résidence, poursuivre les coupures dans les chambres tant que le taux d'occupation le permet.

- Réouverture des salles de coupure en fonction des besoins, en respectant les règles de distanciation sociale.

En substitution :

- Généralisation des livraisons des "sacs petit -déjeuner" sur tous les sites. Ces sacs seront distribués à l'accueil après lavage des mains des collaborateurs d'Orféa en respectant la distance d'1 mètre minimum en cas de queue à l'accueil (installation de rubanises et marquages au sol devant l'accueil).

- Accès aux micro-ondes pour réchauffer les plats, adapté en fonction de la configuration des sites et de ses organisations (présence 24h/24 ou présence en coupure non 24h/24) - Soit récupération à l'accueil après demande auprès du personnel ORFEA (lavage des mains avant et après réchauffage et désinfection du micro - ondes avant et après).

- Soit à la charge de l'agent dans un espace dédié : affichage des règles barrière et marquage au sol à l'entrée de cet espace : pas plus d'une personne à la fois avec présence de gels pour lavage des mains avant et après et lingettes pour désinfecter le micro-onde avant et après chaque utilisation.

- Soit des livraisons faites par les agents eux-mêmes en respectant les gestes barrière et la distanciation d'1 mètre.

- Accès aux boissons chaudes et distributeurs automatiques boissons/snack selon les sites en respectant

les gestes barrière et la distanciation sociale (marquage au sol). Dans certains cas, le café est servi par le personnel Orfea.

Dans toutes les situations où l'application des gestes barrières n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.

En Hôtels

Les hôtels appliquent les consignes gouvernementales de gestes barrières. Les espaces communs restent fermés (salle restaurant, espaces de détente ...) Concernant le nettoyage, chaque hôtel a une procédure de « mise à blanc » qui lui est propre, c'est-à-dire de nettoyage complet de la chambre à chaque départ client, sauf pour les grands groupes comme Accor, Louvre, B&B ... qui ont des procédures communes à tous leurs établissements. Pour assurer une traçabilité, un suivi des chambres nettoyées est en général factuelisé sur un tableau récapitulatif (affichage tableau/papier) ou informatiquement.

Suite à la table ronde nationale du 30 avril :

- La direction veut encore imposer la pose obligatoire d'un jour de repos 35h sur le mois de Mai. SUD-Rail a vivement signifié son désaccord à cette mesure.

- Depuis plusieurs semaines, SUD-Rail pointait l'inégalité créée par la mesure unilatérale de l'entreprise qui pénalisait les agents à forts EVS dans la part du salaire. SUD-Rail a été entendu à minima avec l'intégration d'une partie des EVS dans l'assiette de calcul de l'indemnisation du chômage partiel.

- Concernant les gardes d'enfant après le 11 mai, en vue de maintenir le dispositif, la direction envisage de demander à chaque agent la fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire certifiant que celui -ci ne peut accueillir l'enfant. SUD-Rail a pointé cette mesure, difficilement réalisable, et a demandé la mise en place d'un protocole permettant le maintien du dispositif jusqu'à l'arrêt officiel des cours.

**UNE CHOSE EST SÛR : LA
REPRISE NE SE FERA PAS SANS
LES CHEMINOTS !**

**C'est le message que vos délégués
portent.**

**N'hésitez pas à les contacter en cas de
problème.**